

## Problème suite chèque impayé grande surface

-----  
Par JMarolleau

Bonjour,

Suite à un chèque refusé dans une grande surface de sport (Environ 40?) en novembre dernier, celle ci à transmise le contentieux à un cabinet de recouvrement.

Depuis aucun courrier de celui ci.

Aujourd'hui, je souhaiterais rembourser ce chèque. J'ai donc pris contact avec avec la grande surface. Après une longue conversation, celle ci a accepté de me transmettre uniquement les coordonnées mail du cabinet et a refusé de me transmettre une adresse postale ou un numéro de téléphone.

J'ai donc écrit par mail à ce cabinet (courant Avril) qui n'a toujours pas donné suite à mes envois.

Je viens vers vous afin de savoir s'il existerait un article de loi obligeant la grande surface à me transmettre les coordonnées du cabinet de recouvrement.

Ces informations me serviraient à rédiger un courrier à celle-ci.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement

-----  
Par jeetendra

Bonsoir, par courrier recommandé avec accusé de réception envoyez la somme de 40 euros (correspondant au montant du chèque impayé) à votre créancier (la grande surface), expliquez dans le courrier que vous vous excusez du désagrément occasionné, que cela est involontaire.

Par contre l'huissier de justice (mandataire de la grande surface), qu'il se débrouille par la suite avec son mandant (donneur d'ordre) pour ses frais de poursuite, en espérant pour vous qu'il n'a pas un certificat de non-paiement de votre banque, tenez bon, cordialement.

-----  
Par JMarolleau

Bonjour

avant toute chose merci pour votre réponse qui je l'espère me permettra de régulariser ce chèque simplement et rapidement.

Cependant pensez vous qu'il soit plus judicieux d'effectuer le règlement via un mandat cash.

Cordialement

-----  
Par jeetendra

Bonjour, oui le mandat cash suffira, garder la preuve du règlement à effectuer, bonne journée à vous.